

Facture acquittée

Code affilié : 2142394
Code BU : 10047688

LE FOURNIL D ASSIER
SARL FOURNIL D ASSIER
350 RTE GALIOT DE GENOUILLAC
46320 ASSIER

Volume d'apport d'affaires cartes

Volume de transactions	Période de télécollecte	Quantité	Montant
1 ^{ère} génération <i>Remboursé par votre banque</i>	du 28/12/2025 au 28/12/2025	1	8.1 €
 2 ^{ème} génération <i>Remboursé par Pluxee</i>	du 03/01/2026 au 23/01/2026	12	75.9 €
Total volume d'apport d'affaires			84 €

Commission d'apport d'affaires cartes

Commission	Quantité	Taux	Montant HT	TVA	Montant TTC
1 ^{ère} génération	8.1	3.80 %	0.31 €	20.00.	0.37 €
2 ^{ème} génération	75.9	3.90 %	2.96 €	20.00.	3.55 €
Total commission d'apport d'affaires (TTC)					3.92 €

Frais de gestion

Désignation	Quantité	P.U HT	Montant HT	TVA	Montant TTC
Frais à la transaction	13	0.08 €	1.04 €	20.00	1.25 €
Frais de service	8.1	0.30 %	0.02 €	20.00	0.02 €
Total frais de gestion				C	1.27 €

Montant total (HT) 71.57 €

Montant total de la TVA calculée 0.87 €

Montant déjà remboursé (TTC) **A** - (**B** + **C**) = **70.70 €**

TVA payée sur les débits.

Règlements

Date de règlement	Ref de règlement	Mode	Destinataire	Montant TTC
11/01/2026	SOD-TRD-2142394-11012026	Virement	LE FOURNIL D ASSIER	44,40 €
18/01/2026	SOD-TRD-2142394-18012026	Virement	LE FOURNIL D ASSIER	13,63 €
25/01/2026	SOD-TRD-2142394-25012026	Virement	LE FOURNIL D ASSIER	12,67 €

Pluxee France

SA au capital de 61 623 908 Euros - 32 rue Blanche 75 009 Paris - www.pluxee.fr
RCS Paris - SIREN 340 393 065 - NAF : 6619 B - N° TVA FR67 340 393 065

Comprendre votre facture

Volume d'apport d'affaires cartes

Chiffre d'affaires mensuel généré avec les cartes Pluxee.

Commission d'apport d'affaires cartes

Commission calculée selon un taux exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires mensuel généré avec les cartes Pluxee dans votre établissement.

Frais à la transaction

Coût incluant les frais techniques liés aux transactions (paiement en contact/sans contact, paiement mobile et en ligne), à la télécollecte dédiée et aux contrôles effectués par la plateforme d'autorisation, en conformité avec la réglementation du titre-restaurant.

Frais mensuel de service

Frais mensuel de service incluant la tenue du compte affilié (papier et/ou carte), la mise à disposition d'un espace commerçant donnant accès aux factures, à un reporting personnalisé, aux bons plans et au centre d'assistance Pluxee.

Ce frais est calculé par point de vente sur la base du volume d'apport d'affaires mensuel brut du mois N, en fonction de paliers en euros. Il est prélevé sur le premier règlement du mois N+1 et apparaît sur la facture du mois N+1.

✕ 3 paliers de frais selon votre volume d'apport d'affaires mensuel carte (transactions 1ère et 2ème génération) et titre papier :

1

Apport d'affaires de 1,00 € à 199,99 €

Frais mensuel de service : 2,50 €**2**

Apport d'affaires entre 200,00 € et 1 500,00 €

Frais mensuel de service : 4,00 €**3**

Apport d'affaires > 1 500,00 €

Frais mensuel de service : 15,00 €

Ouverture de dossier d'affiliation

Frais de paramétrage et d'accès au réseau appliqué une seule fois et par point de vente l'année de l'entrée dans le réseau Pluxee.

Règlement

Le remboursement est émis par Pluxee chaque mercredi pour le cumul des télécollectes réalisées du lundi au dimanche de la semaine précédente et crédité sur votre compte selon les délais interbancaires, ou par lettre chèque émise mensuellement.